Traivarses

sur le goût de la langue

n°2 (été 2000)

Quôè qu'a dit ?

Dans toutes les régions d'Europe les langues régionales sont en passe d'être véritablement reconnues et valorisées comme patrimoine vivant essentiel. Comment ne pas regretter la lenteur avec laquelle la France, pays centralisé s'il en est, avance dans cette direction. J'ai pu mesurer le chemin restant à parcourir lors d'un colloque organisé à l'UNESCO le 15 avril dernier. Compte tenu de la richesse de notre patrimoine linguistique notre région est patent que notre région est à la traîne dans ce domaine. On pourrait sans doute trouver diverses raisons à ce retard : manque de sentiment identitaire ? manque de pugnacité et d'intérêt des universitaires régionaux dans les domaines linguistique et ethnologique ? grande disparité entre les « pays » ? N'importe.

L'action menée et réussie par l'UGMM en matière de la musique et de la danse est tout à fait possible dans le domaine linguistique. Le conte et la chanson en sont le fer de lance et mine de rien, le CD des « Traînes Bûche » fait sans doute plus avancer les choses que mon pauvre baratin. N'empêche, également, que rien n'est possible sans la volonté rassemblée du plus grand nombre.

Je vous demande donc, adhérents de l'UGMM de vous engager à agir en faveur de notre patrimoine linguistique morvandiau-bourguignon. C'est simple. Mettez un mot à l'UGGMM en indiquant que cette question vous intéresse. Je m'engage à nous réunir dès que nous serons une petite vingtaine !

Boune sâyon ài tôs teurtôs !

Le Piarrot d'l'Henri
(Pierre LEGER)

Inter –régionales

* Il existe une « **Office de la Langue Bretonne** ». Cet organisme très professionnel a deux adresses : 8 bis, rue Félix Faure à Carhaix et 10, rue Nantaise à Rennes et deux E-mail : ofisk.bzh@wanadoo.fr d'une part et ofisr.bzh@wanadoo.fr d'autre part.

*** « Langues d'oïl en wallonie »** de Michel Francard est un superbe petit fascicule de 50 pages publié par le « Bureau européen pour les langues moins répandues » (rue Saint-Josse B-1210 Bruxelles). Ce fascicule présente les langues d'oïl de Belgique (wallon, picard, gaumais et champenois) non seulement du point de vu linguistique mais également du point de vue culturel.

* La revue europenne **« MiRomania »** qui publie depuis plusieurs années des textes des régions romanes d'Europe (plusieurs auteurs morvandiaux ont déjà été plublié ces dernières années) publie dans son premier numéro de l'an 2000 un petit texte de votre serviteur *« Ç'hi mairche ài ras dâs clôteures… »* avec sa traduction en français

*** « 784 proverbes et dictons du Poitou »** de Jean-Jacques Chevrier (Geste Editions). Ces proverbes sont publiés en poitevin avec traduction française.

* La revue **« Vents du Morvan »** n° 4 publie un beau texte de Vincent Belin « Rouaize tai cervoèse » version en morvandiau d'une chanson des « Traine-Bûches »

* Le site internet http://www.apreslecole.fr prose des pages intéressantes sur les langues régionale. Le morvandiau-bourguignon y est d'ailleurs cité.

Traduction du texte de Charles Jaboeuf publié dans « Traivarses » n°1

LA JUSTICE DES BERGERS

I

Au jour d' aujourd'hui, galeuse ou pas galeuses
Toutes les brebis comptent
La laide, la boiteuse, la foireuse :
Tout nous est fort indifférent (1)
Pourvu qu'elles aient des pattes et des têtes
Tout cela fait toujours autant de bêtes !

Les livres disent qu'en Champagne
Il y avait deux bons bergers
Qui gardaient par la campagne
Deux des plus gros troupeaux.

Mais deux agneaux, poussé par la rage,
Tout d'un coup viennent à s'échapper
Pour goûter d'un autre héritage
Comme des gourmands trop délicats.

Que sont devenues ces bêtes ?
Voilà nos bergers inquiets.
Ils en ont presque perdu la tête…
Ils tendent le nez comme des furets.

Ils partent avec leur cornette (2) ,
Avec des chiens et de bâtons,
Et puis ils font jouer la musette
Et ils crient à pleins poumons.

Pas d'agneaux , bon Dieu ! quelle coqueluche !
Les agneaux étaient biens contents
D'avoir trompé la vigilance (3)
Des deux fidèles surveillants.

Bref, un berger plus adroit que l'autre
Va chercher dans tous les buissons
Entend bêler, dit une prière
Et s'approche des deux vagabonds

Pareil au bon Pasteur fidèle
Il en prends un sur son dos
Il ramène l'autre avec une ficelle
Et il s'en revient par les bois.

Ma fois ! Il les mets dans sa bande,
Pensant qu'ils lui appartenaient
Ah ! que sa joie était donc (4) grande
La queue en remuait à son chien.

Mais l'autre berger, l'oreille basse,
Rentre à la maison en pensant
Qu'une seule brebis perdue
C'est comme en avoir perdu cent.

Voilà qu'il entre dans une belle rage
Parce que l'autre l'avait filouté.
Pourtant ne perdant pas courage :
Il s'en va droit au Juge de Paix.

II

LE BERGER

Je ne suis rien qu'un gardien de brebis
Monsieur ! Je passe ma vie aux champs
Tout en m'égaillant les oreilles
Avec ma flûte le long des haies.

Je n'en suis pas pour autant un imbécile
Et je connais mon code pénal.
Tout le monde sait bien que dans ma tête
Il y en a plus que dans le journal.

Je suis, Monsieur, de force sans pareille
Et honnête au moins autant que vous.
Si vous ne me faites pas rendre mes brebis
Je vous foutrai des bons coups !

LE JUGE

Mon ami, vous pouvez connaître
Le code pénal et civil
Mais, vraiment, je ne puis admettre
Ce plaidoyer par trop viril

Et si…

LE BERGER

... Si vous ne voulez pas vous taire
Je vous fiche mon sabot dans les dents.
Vous savez, quand je suis en colère
Je suis vif comme dix vieux chevaux.

Je vous dis que je veux la justice
Et surtout qu'on me rende mes moutons !
S'il faut en faire le sacrifice
J'irai, je vous le jure , en Cassation !…

(1) Je traduit par « nous est » la forme « ionz ost » qui m'est inconnue. Est-ce une tournure de la région d'Arnay ?
(2) Sans doute une trompe en écorce utilisée par les bergers.
(3) Je m'écarte un peu de la traduction littérale qui serait : «bien joué de la cuisse ».
(4) Je traduit par « donc » la jolie particule explétive « jar » caractéristique du Morvan autunois.

Lai veille Ma-yon

Cheurtée a d'sus d'eune grosse rouèche
Su son daré, d'aivou son touet ;
De conte l'ormise laivou que souèche
Lai bue, les jeurs de pleue vou de grand frouet.

Alle ô ilait, pardue, tote soule,
D'aivou son ouche, qu'ot par darré,
Et l'âne, les dindons et les poules,
Le couchon, quand a n'o pas sarrait.

Dans le mitan de sai pièce, les bancs d'châgne,
Lai veille table, le lét ai baldaquin, .
Dans le quairt du feu, le chait que s'l'arâgne,
Sos l'fourneau de treuffes, eine bande de p'sints.

Su eine chéle, lai mâtrosse raiqu'mode
Eu d'vanté de bâche, les nippes des gâs ;
Lai grande heurloge, d'vé lai commode,
Déd'veude le temps, que n'finit pas.

D'sos son chaipia d'guieu que s'aiffeusse,
L'était, l'hivar, les jeurs, les neufs,
Vos lai ,viez, d'aivou son air meusse :
Lai veille mâ-yon cou'e ses oeufs…

Louis Coiffier

Voici un tetxe de Louis Coiffier assez peu connu. Il est tiré d'un petit bulletin publié dans la région d'Arnay. La traduction au prochain numéro.

Manifeste (suite)

Que sont donc au juste ces "langues d'oïl" ?
Longtemps qualifiées de "patois", c'est-à-dire de langage grossier, en particulier propre aux paysans, ces langues sont en réalité, dès l'origine, les continuatrices régionales du latin tardif, comme l'occitan, le catalan, le corse ou le français et les autres langues romanes, mais non pas du français déformé, comme on l'a trop souvent dit. Elles ont été reconnues comme langues par le rapport Cerquiglini, pour les distinguer des français régionaux et une liste en a été dressée (franc-comtois, wallon , picard, normand, gallo, poitevin-saintongeais, bourguignon, morvandiau, lorrain). Signalons à ce propos que celle-ci ne mentionne pas le champenois, et une lettre ouverte à ce sujet a été adressée à Madame la Ministre de la Culture par nos collègues rémois, Henri Bourcelot et Dominique Richard.
Toutes ces langues font l'objet d'un enseignement dans les Universités concernées et dans certains I.UF.M.. Des descriptions complètes (phonétique, grammaire, lexique) en ont été faites par nos prédécesseurs, nos collègues et/ou par nous-mêmes. Langue du peuple des campagnes jusqu'à nos jours, mais aussi des villes jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, les parlers d'oïl ont donné naissance à une double culture : une culture orale populaire, contes, légendes, chansons, mais aussi une littérature écrite imprimée dès les XVIe et XVIIe siècles et illustrée par des oeuvres originales dues aux élites locales (curés, apothicaires, magistrats, avocats, médecins etc...). Depuis la fin du XIXe siècle la première a d'abord étérecueillie soigneusement et étudiée par les folkloristes, les oeuvres de la seconde ont été rééditées et l'une comme l'autre continuent à se développer, abandonnant le plus souvent, aujourd'hui, les thèmes passéistes pour s'inscrire dans le monde moderne

Cette double culture contribue avec les autres arts régionaux (musique, danse, techniques artisanales) à maintenir et à développer l'identité de diverses régions, reconnue et encouragée souvent par les pouvoirs locaux.

Des exigences démocratiques minimales
L'année1999 aurait pu voir se préparer un avenir meilleur pour les lang.ues régionales, la signature de la Charte européenne des langues régionales et minoritaires par la France le 7 mai à Budapest le laissait espérer. Les rapports Poignant et Cerquiglini avaient clairement établi que la République , à l'unité de laquelle nous sommes attachés, ne peut que gagner à reconnaître sa propre richesse linguistique et culturelle.

Mais le Conseil Constitutionnel, saisi par le Président de la République, a déclaré la charte incompatible avec notre constitution, essentiellement dans son préambule, tout en reconnaissant que la plupart des engagements

souscrits "se bornent à reconnaître des pratiques déjà mises en oeuvre par la France en faveur des langues régionales". Cette décision remet tout en question et on ne sait trop comment le gouvernement répondra à l'attente des défenseurs des langues régionales : loi ou nouvelles circulaires et il nous apparaît maintenant opportun de rappeler fermement quelques exigences minimales si l'on veut sauvegarder ces langues :

- Un statut clair pour les langues minoritaires, y compris les langues d'oïl, qu'il y ait ou non modification de la Constitution.
- Une ouverture réelle de l'Education Nationale à ces langues , par la diffusion d'une information sérieuse sur les langues minoritaires et leur littérature, par la possibilité offerte d'un horaire facultatif, au moins hebdomadaire, par une sanction au baccalauréat et aux concours d'entrée aux IUFM avec des épreuves facultatives, de manière à accorder à ces langues une part équitable dans la formation culturelle des collégiens, des lycéens, des étudiants et des futurs maîtres.
- Une politique d ' encouragement aux recherches scientifiques, universitaires ou autres, visant à mieux connaître encore les réalités des langues régionales.
- Un accès aux médias (en particulier ceux dépendant de l'Etat ex. FR3, radios régionales) officialisé dans les cahiers des charges, dont le respect effectif doit être contrôlé.
- Une formation des maîtres du primaire et du secondaire, à l'Université, dans les IUFM et dans des stages de formation pour les enseignants volontaires.
- Un programme effectif et substantiel d'encouragement et de soutien aux Associations qui se consacrent à la promotion des langues minoritaires.
- Une politique active du Ministère de la Culture pour aider à la valorisation des cultures populaires et régionales (Maisons de la Culture, festivals etc...).

Loin de nuire à l'unité républicaine, celles-ci contribuent aux côtés de la cu1ture "officielle", linguistiquement uniforme en français, à enrichir notre patrimoine culturel, face à l'uniformisation engendrée par la mondialisation. Les craintes exprimées à l'encontre de nos langues régionales de nuire à la cohésion nationale sont erronées ou de mauvaise foi: aucune tentation sécessionniste ne s'est jamais manifestée dans nos régions d'oïl. Il existe au contraire aujourd'hui un enjeu majeur, celui de la démocratie culturelle, et l'action culturelle des animateurs bénévoles pour la promotion des langues minoritaires contribue à sa manière au développement de la démocratie locale.

Ajoutons que l'encouragement à la connaissance et à la pratique des langues régionales d'oïl, loin d'enfermer leurs usagers dans un ghetto culturel, peut leur ouvrir des horizons insoupçonnés, c'est en particulier le cas des Normands, des Poitevins et des Saintongeais qui entretiennent des liens privilégiés avec les Québécois, les Acadiens et les Louisianais, dont la langue a conservé de très nombreux éléments apportés par les colons originaires de nos provinces du Nord-Ouest; c'est aussi celui des Champenois et des Picards, dont les langues respectives sont transfrontalières, c'est-à-dire parlé
es et reconnues au-delà de leurs frontières, en Belgique, où est également reconnu le wallon, autre langue minoritaire d'oîl.

A l'heure de la décentralisation et de la responsabilisation du citoyen, il est temps que cesse une opposition bornée imposant partout un modèle unicolore et dépersonnalisé pour que se développe une réelle vie culturelle régionale puisant dans ses sources profondes, ce qui ne peut nuire à la Culture dans son ensemble, et ne fera qu'ajouter à la démocratisation culturelle.